



## Règlement du 28<sup>ème</sup> Concours de Nouvelles

### Article Premier : Contexte

A l'occasion de la Fête du Livre de Saint-Etienne, qui se déroulera les 13, 14, 15 Octobre 2023, la Médiathèque Municipale, l'Association « Lire à Saint-Etienne » et les Amis de la Moldavie en Rhône-Alpes-Auvergne lancent le 28<sup>ème</sup> Concours de Nouvelles.

### Article 2 : Organisation du Concours

Seuls sont admis à participer au concours de Nouvelles, les résidents du département de la Loire.

Le Concours comporte 4 catégories :

Les adultes : ils concourent de manière individuelle.

Les lycéens : ils concourent sous couvert de leur établissement scolaire et sous la responsabilité de leurs professeurs.

Les collégiens : ils concourent par le biais de leur établissement et sous la responsabilité de leurs professeurs. Ils sont classés en deux catégories : 6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup>.

Les nouvelles rédigées de manière collective par un groupe ne seront plus acceptées.  
Deux auteurs maximum pour un même texte seront tolérés.

La participation au Concours est gratuite.

### Article 3 : Thème du Concours et présentation.

Ce 28<sup>ème</sup> Concours de Nouvelles consiste à donner une suite à cette phrase de **Christian Chavassieux** : « **Je vais le supprimer, ce foutu téléphone !** », obligatoirement contenue dans la première phrase de la nouvelle de chaque concurrent.

La nouvelle prendra la forme d'une histoire complète de 5 pages maximum (recto uniquement), titrée, non reliée ni agrafée, dactylographiée (corps 12, interligne double) et numérotée (soit 5 500 signes environ). Il n'est possible de concourir qu'avec un seul écrit.

Cette Nouvelle devra comporter **le nom de son auteur uniquement au verso de la dernière page et nulle part ailleurs.**

Les candidats devront retourner la fiche signalétique dûment remplie **avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

Les manuscrits devront être adressés **avant le 1<sup>er</sup> mars 2024** (cachet de la poste faisant foi) à :

**Association « Lire à Saint-Etienne »  
Concours de Nouvelles  
5 rue Traversière  
42000 SAINT ETIENNE**

#### **Article 4 : évaluation des manuscrits**

Un comité de lecture sélectionnera cinq nouvelles par catégorie.  
Le comité de lecture est composé des représentants des structures suivantes :

*La Médiathèque Municipale*  
*L'association Lire à Saint-Etienne*  
*Les Amis de la Moldavie en Rhône-Alpes-Auvergne*

Les Nouvelles ainsi sélectionnées seront classées par le parrain du Concours 2024, l'écrivain **Christian Chavassieux**.

#### **Article 5 : remise des récompenses**

Les cinq premiers de chaque catégorie seront informés par courrier individuel. Les Nouvelles ne seront pas restituées à leurs auteurs.

La proclamation des résultats et la remise des Prix aura lieu le vendredi 14 juin 2024 à 19 heures, à l'issue d'une émission de radio sur RCF : « **A plus d'un titre** » consacrée à **Christian Chavassieux**. Cette émission sera enregistrée en public à 18 heures à la Médiathèque de Saint-Etienne, 22 rue Jo-Goutteborge.

L'ensemble des participants au Concours de Nouvelles est invité à la proclamation des résultats et à l'émission de radio.

Les cinq premiers de chaque catégorie seront récompensés par des livres.

#### **Article 6 : clauses complémentaires**

Les lauréats des Concours 2021, 2022, 2023, s'ils sont à nouveau premiers de leur catégorie, se verront classés « hors concours ».

L'Association « Lire à Saint-Etienne » et la Médiathèque Municipale se réservent le droit d'écourter, de protéger, de modifier ou d'annuler le concours si les circonstances les y obligent. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.